



COMMUNIQUE DE PRESSE 17.12.2021

La décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021 avait généré une crise sans précédent pour nos écoles pratiquant la pédagogie par immersion, en menaçant leur existence même et leur raison d'être depuis plus de cinquante ans. Eskolim tient à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés à nos côtés dès le lendemain pour dire haut et fort que ce type de vision anachronique ne pouvait pas s'appliquer au 21^e siècle.

Le gouvernement a pris la mesure de ces mobilisations et des attentes autour des langues régionales et la concertation entamée le 15 septembre autour du premier ministre Jean Castex et poursuivie avec les services de l'Éducation Nationale porte ses fruits aujourd'hui avec la publication de cette circulaire.

L'immersion pratiquée dans nos réseaux depuis plus de cinquante ans a toujours assuré cet objectif de maîtrise des deux langues, la circulaire publiée ce jeudi 16 décembre vient donc conforter notre modèle.

Eskolim apprécie également les ouvertures insérées dans le texte à propos des langues de passage des examens du brevet et du baccalauréat et se tournera désormais vers les recteurs d'académie pour voir les modalités d'application de ces mesures. Nous tenons également à saluer l'intégration du francoprovençal, du flamand occidental, du picard, du kibushi et du shimaoré qui obtiennent enfin le droit minimal d'être enseignées à l'école et nous attendons impatiemment la mise en place du conseil interministériel des langues régionales promis par le Premier Ministre.

Si le gouvernement a montré un changement d'orientation récent, n'oublions pas que cette fragile circulaire restera noyée dans un corpus juridique issu d'une époque où la France voulait faire disparaître ses langues régionales. Des mesures sont encore à prendre pour assurer le développement de l'enseignement des langues régionales (généralisation de l'offre d'enseignement, moyens et formations adéquats), pour en développer l'usage, et même pour garantir certains droits fondamentaux. N'oublions pas que la censure du 21 mai 2021 interdit l'usage de simples prénoms. Plus que jamais une réforme constitutionnelle semble nécessaire afin d'assumer pleinement les langues régionales dans leur transmission et dans leur usage, trésors de notre société et de nos territoires.

Contacts :

Jean-Sébastien HAYDN La Bressola

Peio JORAJURIA Seaska

Yann UGUEN Diwan

Karine SARBACHER A.B.C.M. Zweisprachigkeit

Jean-Louis BLENET Calandreta

Ghjiseppu TURCHINI Scola Corsa